

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires
et de la mer

Service Sécurité
Risques et Crises

Arrêté portant modification de l'arrêté du 13 février 2001 modifié portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10-2 ;

Vu l'arrêté du 13 février 2001 modifié par arrêté du 15 août 2015, portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles notamment sur les communes de Bondues, Bousbecque, Comines, Deùlémont, Halluin, Linselles, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Tourcoing, Warneton, Wervicq-Sud (Arrondissement de Lille) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 portant prescription du plan de prévention des risques d'inondation par ruissellement au Nord-Ouest de l'arrondissement de Lille, sur les communes de Bondues, Bousbecque, Comines, Deùlémont, Halluin, Linselles, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Tourcoing, Warneton, Wervicq-Sud ;

Considérant que la prescription du 13 février 2001 sur les communes inscrites à l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016 est devenue inutile ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer Nord et du directeur du cabinet de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 - La liste des communes jointe à l'arrêté du 13 février 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles, modifié par arrêté du 25 août 2015, est remplacée par la liste jointe au présent arrêté. La liste est modifiée comme suit :

- suppression des communes de : Bondues, Bousbecque, Comines, Deùlémont, Halluin, Linselles, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Tourcoing, Warneton, Wervicq-Sud (Arrondissement de Lille).

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées, au président des collectivités territoriales (conseil départemental, conseil régional), au président de la métropole européenne de Lille et au président du syndicat mixte du SCOT de Lille métropole.

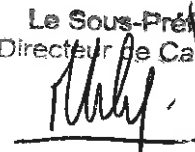
Article 3 - Les maires des communes concernées, le président de la métropole européenne de Lille et le président du syndicat mixte du SCOT de Lille métropole procéderont à son affichage pendant un mois minimum.

Article 4 - Mention de cet affichage sera publiée dans un journal diffusé dans le département.

Article 5 - Le directeur de cabinet, le directeur départemental des territoires et de la mer Nord, les maires des communes concernées, le président de la métropole européenne de Lille et le président du syndicat mixte du SCOT de Lille métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **16 AOUT 2017**
Le préfet

Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet



Philippe MALIZARD

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ALLENES LES MARAIS

AUBERS

BEAUCAMPS LIGNY

BOIS GRENIER

CAMPHIN EN CAREMBAULT

CHEMY

ENGLOS

ENNETIERES EN WEPPE

ERQUINGHEM LE SEC

ESCOBECQUES

FACHES THUMESNIL

FROMELLES

GONDECOURT

HALLENES LEZ HAUBOURDIN

HAUBOURDIN

LILLE - HELLEMMES

HERLIES

HERRIN

LA CHAPELLE D' ARMENTIERES

LA NEUVILLE

LAMBERSART

LE MAISNIL

LEERS

LEZENNES

LILLE

LILLE - LOMME

LOMPRET

LOOS

MONCHEAUX

MONS EN BAROEUL

MOUVAUX

PERENCHIES

PHALEMPIN

PREMESQUES

PROVIN

QUESNOY SUR DEULE

RADINGHEM EN WEPPE

ROUBAIX

SAINGHIN EN WEPPE

SECLIN

SEQUEDIN

SAINT ANDRE LEZ LILLE

VERLINGHEM

WAHAGNIES

WAMBRECHIES

WATTIGNIES

WICRES

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ABSCON

AULNOYE LEZ VALENCIENNES

ESTREUX

HAULCHIN

HERIN

LECELLES

LIEU SAINT AMAND

MAING

NIVELLE

ONNAING

PRESEAU

ROEULX

SARS ET ROSIERES

SAULTAIN

SAINT SAULVE

TRITH SAINT LEGER

VALENCIENNES

VIEUX CONDE

WAVRECHAIN SOUS DENAIN

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT D' AVESNES SUR HELPE

BERSILLIES

BETTIGNIES

COULSORE

DOURLERS

FLOYON

GOGNIES-CHAUSSEE

MAIRIEUX

VILLERS SIRE NICOLE

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARLEUX

BEUVRY LA FORET

BRUNEMONT

CUINCY

ESTREES

GOEULZIN

HAMEL

PREFECTURE DU NORD

P P R Risque inondation

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

ARMBOUTS CAPPEL

ARNEKE

BAILLEUL

BAMBECQUE

BLARINGHEM

BOESEGHEM

CAESTRE

COUDEKERQUE BRANCHE

DUNKERQUE

EBBLINGHEM

EECKE

FLETRE

DUNKERQUE - FORT MARDYCK

GRAVELINES

GODEWAERSVELDE

HAZEBROUCK

HONDSCHOOTE

HOUTKERQUE

KILLEM

LEDRINGHEM

LOON PLAGE

LYNDE

METEREN

MORBECQUE

NEUF BERQUIN

OCHTEZEELE

QUAEDYPRE

RENESECURE

REXPOEDE

SERCUS

DUNKERQUE - SAINT POL SUR MER

SAINT SYLVESTRE CAPPEL

STEENBECQUE

STEENVOORDE

STRAZEELE

VIEUX BERQUIN

WALLON CAPPEL

WARHEM

WORMHOUT

WYLDER

ZEGERSCAPPEL